

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE NYONS

Date de la convocation		
25/11/2022		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Procuration : 0		

Séance du 1^{er} décembre 2022. L'an deux mille vingt-deux.

A 17h00, le 1^{er} décembre 2022, le Conseil d'Administration du CCAS de Nyons, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de : **Marie Christine LAURENT**

Présents : Mme J. AUDIBERT – Mme M. BERGER SABATIER - Mme O. CORDIER - Mme M-C. LAURENT - Mme H. ROLIN – M. J.J. ROCHE - Mme S. TERRISSE.

Excusé(es) : Pierre COMBES – M. P. CATHENOZ - Mme P. CHATELET - M. V. VAN ZELE

Secrétariat assuré par : Lucie BILLON – Responsable CCAS

Objet de la délibération
Décision modificative du Budget 2022 pour reprise de subvention
Numéro : 2022-18

Rapporteur : Madame Marie-Christine LAURENT

Certaines dépenses n'avaient pas pu être anticipées au moment du vote du budget 2022.

1. Avant une remise à plat de l'état de l'actif du CCAS, certaines opérations d'ordre n'avaient pas pu être affinées, il convient de modifier le budget 2022 du CCAS concernant la quote part des amortissements de subventions de 1224 €.
2. Il était également prévu 29 000 € en dépenses d'investissement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de portage de repas, mais le devis signé pour l'acquisition de ce véhicule s'élève à 33000 € TTC. Il convient donc d'augmenter la ligne 2182 au chapitre 21, en prévoyant au compte 1318 une subvention du même montant (NB : des demandes de subventions sont en cours...)

DECISION MODIFICATIVE N°1/2022 - BUDGET CCAS					
Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
CHAPITRE - ARTICLE	LIBELLE	DM N°01	CHAPITRE - ARTICLE	LIBELLE	DM N°01
023/023	Virement à la section d'investissement	1 224,00	042/777	Quote-part des subventions d'investissement	1 224,00
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
CHAPITRE - ARTICLE	LIBELLE	DM N°01	CHAPITRE - ARTICLE	LIBELLE	DM N°01
040/13911	Amortissement des subventions	1 224,00	021/021	Virement de la section de fonctionnement	1 224,00
21/2182	Immo corporelles matériel transport	4 000,00	13/1318	Autres subventions	4 000,00

Après examen et en avoir délibéré, le conseil d'administration vote :


Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil d'administration ayant entendu l'exposé de Mme la Vice-Présidente, Approuve la décision modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2022, et autorise Madame la Vice-Présidente à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

Nyons, le 1er/12/2022

Pierre COMBES

Maire et Président du CCAS


Centre Communal d'Action Sociale
Mairie B.P. 103
26110 Nyons
04 75 26 50 27
ccas@nyons.com